

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 48
Séance du mercredi 27 septembre 2023

L 'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, convoqué en application des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, s 'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	09
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	07

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, , VENTURINI Dominique.

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BALDOVINI Antony, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, TADDEI Laurence.

Date de la convocation : 22 septembre 2023 (Deuxième convocation)

Date d'exécution : 28 septembre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le président rappelle au conseil que par délibération N° 2023-26 en date du 16 mai 2023, le conseil municipal a acté la candidature de la commune au dispositif du Compte Financier Unique (CFU) dont l'expérimentation a débuté en 2021.

Il rappelle que le CFU est un document unique commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » et donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion.

Il informe le conseil que la candidature de la commune d'Aléria qui satisfaisait aux deux conditions pour être éligible au dispositif (Application du référentiel budgétaire et comptable M57 et dématérialisation des documents budgétaires) a été retenue.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le projet de convention fixant les modalités de la mise en œuvre de l'expérimentation du CFU tel qu'il a été établi par la DDFIP.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'approuver le projet de convention à passer avec la DDFIP afin de fixer les modalités de la mise en œuvre de l'expérimentation du CFU,

D'autoriser le maire à signer la convention dont il s'agit.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à D. LUCIANI					 Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à					
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à					
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI					 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à					
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à					
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint.